

DE00009.03-2023
République Française
Département de l'Isère

Membres	23
En exercice :	
Présents :	13
Absents :	10
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Commune de Arandon-Passins

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le 20 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 mars 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS, Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Muriel RADIX, Sylvain JUPPET, Alexandre BOITTIAUX, Sylvie MONTERO, Dimitri CASTELANT, Michel HANNI, Sophie DE ARAUJO,
Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Guillaume LIAUZUN (pouvoir à S. JUPPET), Marilyn SERRANO (pouvoir à F ; DUPUY), Chloé VIAL (pouvoir à M. SANDRIN)
Absents : Mesdames, Messieurs : Fabienne DUPUY, Bruno GENEVAY, Cédric THIEVENAZ, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO, Jean-Paul COTTIER, Séverine MARLAY.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023 adressé aux Conseillers Municipaux le 2 février 2023,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
SANDRIN Maria

